

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-080

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13710 Situation : Cimetière BILLY

Division : 10 / Carré : D / Allée : 9 - Empl : 13

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur MICCOLI Cosimo domicilié 8 rue du Général de Gaulle 28500 Tréon (Eure-et-Loir) mandataire de Madame MICCOLI Margherita née LISI domiciliée 6 rue André Faucher logement 6 28100 Dreux (Eure-et-Loir), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 11109 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 05 mai 2023 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **04 mai 2038 pour une durée de quinze ans**.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2026/60 du 30 avril 2026.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 10/06/2026

Pour le Maire,
Le conseiller municipal,
Ratko KLISURA

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le